

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
DE CHAUMONT – CONTAMINE SARZIN – MINZIER
74270 MINZIER

RÉUNION DU 02/05/2019
COMPTE RENDU

Par suite d'une convocation en date du 18 avril 2019, les membres composant le comité du Syndicat Intercommunal de Chaumont, Contamine-Sarzin et Minzier se sont réunis jeudi 2 mai 2019 à vingt heures trente minutes sous la présidence de Bernard CHASSOT, Président.

Présents : CHATAGNAT André-Gilles, GALL Lydie, CHASSOT Bernard, MANTILLERI Éric, VEYRAT Karine, CHAMOSSET Alain, VENANCIO Nathalie

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : CHAINE Aurélien, MESSERLI Florence (a donné pouvoir à Bernard CHASSOT)

Le président ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du comité. A été nommé secrétaire : Mme GALL Lydie

Le compte-rendu de la séance précédente du 15 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

● **Décision Modificative n° 1 du budget 2019**

Monsieur le Président ouvre la séance et propose à l'Assemblée les mouvements budgétaires suivants sur le budget de l'exercice 2019 :

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Article 6 :	- 153 €		
Article 6 :	+ 153 €		
Total	+ 0 €	Total	0 €

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Article 001 :	+ 66 896.21 €		
Article 2135 :	- 66 896.21 €		
Total	+ 0 €	Total	0 €

Après avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité la décision modificative n° 3 du budget 2019.

● **Diagnostic d'étanchéité à l'air du bâtiment existant**

Monsieur le Président présente au SIVU les différentes propositions reçues pour le diagnostic d'étanchéité à l'air du bâtiment. Il indique que suite à la publicité sur www.mp74.fr, il a reçu 4 propositions. Après études des offres, il propose de retenir la proposition de l'entreprise DTM basée à Bourg-en-Bresse pour un montant de 2 290.00 € HT et une date d'intervention prévue au 6 mai 2019.

Après avoir délibéré, le comité syndical accepte la proposition de l'EURL DTM pour un montant de 2 290.00 € HT et demande à Monsieur le Président de commander les travaux.

● **Avancement du projet d'extension réaménagement du groupe scolaire**

Monsieur le Président présente le projet en phase APS (Avant-Projet Sommaire). Ce dernier a été présenté ce matin par la maîtrise d'œuvre. L'aménagement intérieur a bien été retravaillé en fonction des demandes des différents utilisateurs (enseignants, ATSEM, périscolaire, centre de loisirs).

Seule la toiture végétalisée plate des différents bâtiments créés apportent des remarques des membres du SIVU. Il est demandé à l'équipe de maîtrise d'œuvre de chiffrer et proposer une variante avec un toit à deux pans.

L'aménagement prévoit donc : 6 classes maternelles et 6 classes élémentaires, un nouveau restaurant scolaire, un espace dédié au périscolaire, une salle de motricité maternelle et un agrandissement de la salle de motricité élémentaire ; pour un montant HT de 4 368 818.60 €, soit 3.05 % de plus que ce qui était prévu au programme, qui s'explique par la fermeture de la galerie (cheminement de la maternelle au restaurant scolaire) et par le résultat du diagnostic de cuisine.

La maîtrise d'œuvre a également chiffré différentes options. Le SIVU doit décider de les réaliser ou pas :

- 2 salles de classe supplémentaires avec 1 atelier (réalisable sous le préau élémentaire existant) : le SIVU décide de ne pas les réaliser ;
- Gestion des accès à l'école : digicode : le SIVU décide au minima de prévoir les fourreaux. Par contre, le SIVU demande que soit étudié la mise en place de serrures à badge sur toutes les portes extérieures ;
- Vidéo surveillance : le SIVU décide de prévoir les fourreaux au cas où...
- Borne de rechargement de véhicule électrique : le SIVU ne souhaite pas prévoir cet équipement étant donné qu'une borne est déjà en place au Bar à Thym.

Au niveau du planning, le cabinet QUIROT prévoit un dépôt de permis de construire en septembre 2019 pour un appel d'offres en décembre 2019 et un démarrage des travaux mars 2020. Les travaux dureront environ 18 mois et seront réalisés en 4 phases en fonction des priorités d'intervention.

Phase 1 : déplacement de l'algecco, terrassement de la cour maternelle, aménagement du périscolaire, construction du restaurant scolaire et de l'extension côté élémentaire.

Phase 2 : Intervention dans le corps de bâtiment central

Phase 3 : Restructuration de l'aile maternelle

Phase 4 : aménagements des abords et cour élémentaire.

Monsieur le Président indique que pour finaliser le projet APD (Avant-Projet Détaillé), pour pose du permis de construire, il est nécessaire de faire réaliser une étude de sol et un diagnostic acoustique. Le cabinet SPS nous fait également remarquer que le SIVU est dans l'obligation de faire réaliser un repérage amiante sur les enrobés.

Le SIVU demande donc à Monsieur le Président de lancer ces trois consultations et prévoit une réunion le mercredi 29 mai 2019 à 20h30 afin de choisir les entreprises qui réaliseront ces études.

● **Convention avec la F.O.L. 74**

Monsieur le Président soumet à l'assemblée le projet de convention avec la FOL 74 qui gère le centre de loisirs sur l'école du Triolet. Il demande à chacun des membres du SIVU s'il a des remarques sur cette convention.

M. CHATAGNAT André-Gilles prend la parole et demande au SIVU de ne pas signer cette convention telle que présentée. Il indique que le centre de loisirs faisant partie de la compétence

de la communauté de communes, il serait préférable de signer une convention tripartite entre la CCUR, la FOL 74 et le SIVU.

Après réflexion, le SIVU accepte cette proposition et demande à Monsieur le Président de transmettre à la CCUR le projet de convention qui servira de base à l'établissement de la convention tripartite.

● Questions diverses

Mise en place de PayFiP : Monsieur le Président informe le comité de la mise en place de PayFiP en remplacement de TIPI pour le paiement des factures de rôle ou titres de recettes sur le site de DGFIP.

Monsieur le Président fait part à l'assemblée du courrier qu'il a reçu de l'un de ses agents. En effet, suite à son remplacement au poste d'ATSEM, Wendy DAINE souhaiterait pouvoir se former à ce poste. Pour ce faire, elle souhaiterait passer un CAP Petite Enfance et sollicite le SIVU pour participer au financement de cette formation.

Monsieur le Président donne lecture des devis qu'elle a demandés pour une formation par correspondance : celui du CNED s'élève à 1 919 € et celui du Centre européen de formation s'élève à 2 475 €.

Après avoir délibéré, le SIVU décide à 7 voix pour et une contre de participer financièrement à hauteur de la moitié du prix de la formation de CAP petite enfance de Mme Wendy DAINE.

Le SIVU demande à Monsieur le Président de prendre contact avec le CDG 74 pour nommer un médiateur afin d'améliorer l'ambiance entre le personnel périscolaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et signent au registre tous les membres présents.